



# Aide Vacances De la CAF



En partenariat avec le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Crégy-Lès-Meaux travaille en partenariat avec la CAF de Seine-et-Marne pour proposer une **aide vacances**.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour partir en vacances (mer, campagne, montagne) qu'il s'agisse d'une pension, location ou camping.

Votre séjour doit être minimum de 5 jours et 4 nuits et durant les vacances scolaires.

## Conditions :

- Votre quotient familial d'octobre 2020 est inférieur ou égal à 600 €
- Si vous avez un enfant à charge qui bénéficie de l'AEEH, votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 000 €
- Vous percevez des minima sociaux (RSA, AAH, ASS...)
- Vous avez subi un changement de situation familiale et/ou professionnelle

## Procédure :

1. Prendre contact avec le CCAS qui transmettra vos informations à la CAF : dates, lieux, type et budget de vos vacances ;
2. La CAF positionne votre foyer sur une structure partenaire répondant à vos critères et pré-réserve le séjour ;
3. La structure de vacances réalise un devis et le transmet à la CAF ;
4. La CAF prévient le CCAS du lieu et type de vacances ainsi que de votre reste à charge ;
5. Si cela vous convient, vous versez un acompte et la réservation est validée, la totalité du solde devant être versée un mois avant le départ.

